AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2147
FR0000075988-FS0873

23 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2015, M. Cyril Zimmermann a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société SPRL Cyril Zimmermann qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir, directement et indirectement, 165 211 actions HI-MEDIA représentant 229 519 droits de vote, soit 5,58% du capital et 7,38% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SPRL Cyril Zimmermann	109 725	3,71	137 546	4,42
M. Cyril Zimmermann	55 486	1,87	91 973	2,96
Total Cyril Zimmermann	**165 211**	**5,58**	**229 519**	**7,38**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HI-MEDIA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 959 558 actions représentant 3 109 741 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.